

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 23 Janvier 2023</p>	<p>DATE DE CONVOCAION : 16 janvier 2023 DATE D’AFFICHAGE : 17 janvier 2023</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
--	---

L’an deux mil vingt-trois, le lundi 23 janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU).

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT, Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Monique TATTEVIN), Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Madame Monique TATTEVIN a donné pouvoir à Madame Aurélie RIALANT-BESLAND et Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERNARD.

Absents : Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Nicolas CITEAU, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Delphine JOFFRAUD,

Madame Chantal LEYE a été élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE POUR LA
CREATION D’UN PUMPTRACK**

La commune souhaite compléter l’offre en équipements sportifs sur le site du complexe sportif de la vigne. Ce site est équipé d’une piste BMX très rustique et la demande des jeunes est forte dans ce domaine.

Cet équipement polyvalent permettra de répondre aux objectifs que la commune s’est fixée dans le projet éducatif de territoire et sera un outil pour fédérer à la fois les jeunes et les adultes. Etant le seul présent dans un périmètre assez large, sa nature intercommunale sera indéniable.

Le coût estimé des travaux est de 149 680 € HT. Cet équipement peut bénéficier de subventions auprès du Département dans le cadre de l’AMI (Appel à Manifestation d’Intérêt). Cette opération figure en effet dans le plan guide opérationnel Cœur de Bourg validé par le Conseil Départemental.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Coût total : 149 680 € HT
- Département (30%) : 44 904 €
- DETR (50 %) : 74 840 €
- Commune (20%) : 29 936 €

Le Conseil Municipal se prononce favorable, à l'unanimité, à la demande d'une subvention de 44 904 € auprès du Département de Loire-Atlantique pour la création d'un pumptrack au complexe de la vigne.

Reçu au contrôle de légalité
le 24/01/2023
Publié ou notifié
le 25/01/2023
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD

Maire

